



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°24/016**  
**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées Pointe de l'Escaut, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5892 et en vue d'être utilisées pour du stockage de matériel.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRASOM, dont le siège social est situé Quai de l'Escaut 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 367 500 261, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRASOM ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-056 portant sur la dépendance susvisée le 16 avril 2024.

Description des dépendances : une parcelle de terrain revêtu d'une superficie de 295 m<sup>2</sup>, un linéaire de bord à quai d'une longueur de 48 ml et un plan d'eau d'une superficie de 560 m<sup>2</sup> non facturé.

Durée de la convention : 3 ans à compter du 29 février 2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-056 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.